

**ASSURANCE  
PRÉFINANCEMENT  
EXPORT**

**VOUS**

**AVEZ BESOIN  
DE PRÉFINANCEMENTS  
POUR VOS CONTRATS  
EXPORT**

**NOUS**

**FACILITONS  
LEUR MISE EN PLACE**

**VOTRE BANQUE EST  
SÉCURISÉE CONTRE  
LE RISQUE DE DÉFAILLANCE  
FINANCIÈRE DE VOTRE  
ENTREPRISE**



Produit proposé par Bpifrance Assurance Export qui assure, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, votre activité export.

# VOUS

## Avez besoin d'un crédit de préfinancement dans le cadre de vos contrats export

### VOTRE PROJET

- Obtenir un préfinancement pour réaliser vos marchés export de la part de banques ou filiales de banque établies en France et/ou dans l'Espace économique européen
- Part française minimum de 20 %

### VOTRE ENTREPRISE

Exportateurs français (hors import-export), y compris les sous-traitants d'exportateurs français exonérés de TVA sous conditions

# NOUS

## Couvrons votre banque contre le risque de non-remboursement des sommes dues par votre entreprise

### CARACTÉRISTIQUES

- **Risque couvert** : non remboursement du crédit de préfinancement par l'exportateur en situation de carence ou d'insolvabilité judiciaire
- **Quotité garantie maximum** : 80 % pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est < à 300 M€ et 50 % pour les autres
- **Délais constitutifs de sinistre** : 3 mois en cas de carence et, dès l'ouverture d'une procédure collective, en cas d'insolvabilité, avec délai technique de 30 jours
- **Souscriptions** :
  - envoi par votre entreprise d'un formulaire de demande d'enveloppe pour un besoin de préfinancement, pour un ou plusieurs contrats export à : **assurance-export-prefi@bpifrance.fr** (disponible sur le site bpifrance.fr) ;
  - notification par Bpifrance de l'enveloppe maximum accordée ;
  - pour chaque opération export, la banque conjointement avec vous, fait une demande d'agrément (ligne garantie dans la limite de l'enveloppe attribuée à votre entreprise)

### ATOUTS

- **Une garantie adaptée** :
  - à tous types de crédit de préfinancement (sauf contrats commerciaux faisant l'objet de surfinancement structurel) ;
  - aux crédits de préfinancement en euro ;
  - à tous pays (sauf certains pays interdits ou couverts sous conditions par la Politique Financement Export en vigueur)
- **Aucun coût pour l'entreprise**  
Prime payable par la banque mensuellement pour chaque prêt garanti :
- **assiette** : montant de chaque utilisation du crédit déclarée par la banque, à hauteur de la quotité garantie ;
- **taux** : 90 % du taux de rémunération de la banque
- **Gestion intégralement assurée par l'émetteur** :
  - dans le cadre préalablement signé

Pour contacter Bpifrance de votre région : **bpifrance.fr**

E-mail : **assurance-export-prefi@bpifrance.fr**